

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois: 13.50 Six mois: 26.00 Un an: 50.00

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES, et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS: Annonces: la ligne: 26 c. Réclamés: 30 c. Faits divers: 50 c.

Table with financial data: BOURSE DE PARIS, 22 JANVIER (Service gouvernemental), 3 0/0, 4 1/2, Emprunts (5 0/0), 23 JANVIER, 3 0/0, 4 1/2, Emprunts (5 0/0).

DEPÊCHES COMMERCIALES

Marseille, 23 janvier, 12 h. 15 s. Laines: Smyrne 160; Tunis 185; Grèce 115; Erzerum 150; Donskoy et Taganrok 245; Espagne noires 210; Kabyles Constantine 175.

Un certain nombre de négociants et d'industriels de Roubaix et de Tourcoing nous ont exprimé le désir d'avoir communication de nos dépêches commerciales et des cours de bourse avant l'impression du journal et aussitôt la réception dans nos bureaux.

Nous y joignons les télégrammes politiques (débat de l'Assemblée, nouvelles importantes, etc.), qui nous seraient parvenus trop tard pour être insérés dans notre édition du soir.

A l'époque des enchères de laines au Havre, à Anvers, et à Londres, nous recevons quotidiennement plusieurs dépêches de ces diverses places.

Nous avons établi notre bulletin télégraphique de la Bourse de Paris, d'après les avis qui nous ont été donnés par un certain nombre de nos abonnés.

L'attention publique se porte exclusivement sur les débats engagés dans le sein de l'Assemblée nationale. Certaines craintes propagées depuis deux jours et concernant des intentions de retraite attribuées au maréchal-président par les alarmistes, ont fait place à une sécurité dont témoigne le mouvement de hausse accentué qui se manifeste sur notre grand marché public.

Par 537 voix contre 146, l'Assemblée a décidé qu'elle passerait à la seconde lecture du projet Ventavon.

Après un discours de M. de Meaux, fréquemment interrompu par la gauche et dans lequel l'orateur s'est prononcé pour les lois constitutionnelles, M. Lucien Brun est monté à la tribune. Il a rappelé des déclarations de M. de Broglie; d'après lui, la chambre n'aurait pas voté le septennat, si elle avait pensé qu'on ferait la porte à la monarchie.

M. Lucien Brun a accusé la gauche de faire tourner à son profit le septennat qu'elle n'a pas voté. L'orateur a fait l'éloge de M. de Comte de Chambord et de la famille d'Orléans.

M. de Broglie a répondu à M. Lucien Brun; il a expliqué que la loi du 20 novembre était irrévocable pour une période de sept années et il a adjuré l'Assemblée de passer à une deuxième délibération.

La première séance de la discussion générale des lois constitutionnelles n'aura servi qu'à mettre en pleine lumière le complet épuisement des forces de l'Assemblée.

REVUE DE LA PRESSE

La République Française publie l'article suivant:

Le rapporteur des lois constitutionnelles, l'honorable M. Casimir de Ventavon, n'a manqué ni d'esprit ni de verve dans l'exposition du système politique qui porte déjà son nom.

Le rapporteur des lois constitutionnelles, l'honorable M. Casimir de Ventavon, n'a manqué ni d'esprit ni de verve dans l'exposition du système politique qui porte déjà son nom.

Après un discours de M. de Meaux, fréquemment interrompu par la gauche et dans lequel l'orateur s'est prononcé pour les lois constitutionnelles, M. Lucien Brun est monté à la tribune.

M. de Broglie a répondu à M. Lucien Brun; il a expliqué que la loi du 20 novembre était irrévocable pour une période de sept années et il a adjuré l'Assemblée de passer à une deuxième délibération.

Après un discours de M. Bérenger en réponse à celui de M. de Carayon la Tour sur M. Thiers, M. de Chabaud-Latour, ministre de l'Intérieur, a pris la parole.

M. de Broglie a répondu à M. Lucien Brun; il a expliqué que la loi du 20 novembre était irrévocable pour une période de sept années et il a adjuré l'Assemblée de passer à une deuxième délibération.

M. Jules Favre a parlé après M. de Chabaud-Latour. M. Baragnon, sous-secrétaire d'Etat, a protesté en son nom personnel contre certaines assertions historiques de M. Jules Favre.

le souvenir des fameux fourgons de l'étranger. M. de Carayon-Latour, dit-il, n'est pas avisé de tirer avantage des dépêches lues au cours du procès de M. d'Arnim, dans l'intérêt de sa cause.

M. de Bismarck n'a pas, ne peut pas avoir la parole dans l'Assemblée nationale de France, lui a-t-on dit quelques instants plus tard.

M. de Bismarck n'a pas, ne peut pas avoir la parole dans l'Assemblée nationale de France, lui a-t-on dit quelques instants plus tard.

M. de Bismarck n'a pas, ne peut pas avoir la parole dans l'Assemblée nationale de France, lui a-t-on dit quelques instants plus tard.

M. de Bismarck n'a pas, ne peut pas avoir la parole dans l'Assemblée nationale de France, lui a-t-on dit quelques instants plus tard.

M. de Bismarck n'a pas, ne peut pas avoir la parole dans l'Assemblée nationale de France, lui a-t-on dit quelques instants plus tard.

M. de Bismarck n'a pas, ne peut pas avoir la parole dans l'Assemblée nationale de France, lui a-t-on dit quelques instants plus tard.

M. de Bismarck n'a pas, ne peut pas avoir la parole dans l'Assemblée nationale de France, lui a-t-on dit quelques instants plus tard.

en une institution qui devait remplacer la Monarchie, ne pouvait point ne pas nous amener à la situation où nous sommes.

M. de Carayon-Latour a dit, en parlant de la République Française, que c'était un acte de lâcheté de ne pas aller au-devant de la République.

M. de Carayon-Latour a dit, en parlant de la République Française, que c'était un acte de lâcheté de ne pas aller au-devant de la République.

M. de Carayon-Latour a dit, en parlant de la République Française, que c'était un acte de lâcheté de ne pas aller au-devant de la République.

M. de Carayon-Latour a dit, en parlant de la République Française, que c'était un acte de lâcheté de ne pas aller au-devant de la République.

M. de Carayon-Latour a dit, en parlant de la République Française, que c'était un acte de lâcheté de ne pas aller au-devant de la République.

M. de Carayon-Latour a dit, en parlant de la République Française, que c'était un acte de lâcheté de ne pas aller au-devant de la République.

M. de Carayon-Latour a dit, en parlant de la République Française, que c'était un acte de lâcheté de ne pas aller au-devant de la République.

Depuis quatre-vingts ans la France a pu voir ce que produisent les révolutions. La République, à l'heure qui court, meurt en livrant la France à l'étranger.

Aujourd'hui, on nous demande de constituer un pouvoir pour lequel on est obligé de créer un nom nouveau: le Septennat. Nous ne partageons pas l'illusion de votre rapporteur et ne croyons pas que cette organisation puisse donner au pays le calme et la réflexion.

Nous ne croyons pas que l'on puisse considérer comme une trêve un gouvernement qui dirait aux partis: Prenez vos positions, armez-vous; dans six ans vous livrez un grand combat duquel dépendra le sort du pays.

La France ne veut vivre dans ces conditions; un pays ne vit pas des expédients. (Très bien! très bien! à gauche.) Si les monarchistes réunis n'indiquent pas au pays la voie du salut, il la cherchera lui-même. Alors les passions, les appétits, les calomnies, le désordre se déchaîneront; le pays se livrera au premier qui saura s'emparer de lui; nous aurons la République, et après elle l'Empire.

Eh bien, nous ne voulons de la République ni pour six ans, ni définitive, et nous ne voulons pas de l'Empire. (Mouvements divers.)

La France non plus ne veut pas de la République. (Bruit à gauche.) Elle sait son histoire et n'oublie pas que les incendiaires de Paris avaient la prétention d'établir la République en France et qu'ils l'avaient acclamée à l'hôtel de ville.

M. Ch. Rolland. Ce sont les plus grands ennemis de la République; c'est la République qui les a combattus. (Applaudissements à gauche.)

M. de Carayon-Latour. Alors, nous la discuterons. Toutes les fois que les Français ont eu à se prononcer, ils ont exprimé, sinon leurs préférences, au moins leur horreur pour la République.